



Soins à domicile (indemnités forfaitaires)

Bases légales et références

Loi sur l'aide et les soins à domicile (LASD), 08.09.2005, RSF 823.1

Règlement sur l'aide et les soins à domicile (RASD), 10.01.2006, RSF 823.11

Ordonnance fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile, 14.10.2008, RSF 823.12

Envoi trimestriel n° 201, 01.02.2006

Envoi trimestriel n° 206, 15.02.2006

Principe

Les prestations de soins à domicile ne sont pas des prestations d'aide sociale.

Remarques

Les indemnités forfaitaires (CHF 25.- par jour) versées dans le cadre de la loi sur l'aide et les soins à domicile doivent être considérées comme des ressources financières faisant partie intégrante du budget d'aide sociale.

Procédures et compétences

Demande à la Commission de district auprès de la préfecture concernée.

Renseignements

Service de la santé publique

Route des Cliniques 17

1700 Fribourg

Tél. +41 26 305 29 13

http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/soins_dom/prestations.htm